



- qui doit payer mon passeport... car personne veut [divorce]

Par **unix93**, le **21/04/2009** à **14:50**

Bonjour,

Voilà je me présente j'ai 14 ans j'ai un frère de 16 ans

mes parents sont divorcés depuis mes 5 ans et ça a toujours été la merde entre eux -_-

depuis le divorce je ne compte plus les fois où ils sont retournés au tribunal

ma mère part en vacances (au soleil) en décembre et nous n'avons pas de passeport ça fait presque 2 ans que ça dure. Carte d'identité passeport mon père ne veut pas payer !

il exige que ma mère paie la moitié, et ma mère nous répond : ce n'est pas grave vous resterez chez votre père en décembre.

Je n'y connais vraiment rien et je ne sais quoi faire... j'en ai marre de cette histoire et au final c'est moi qui finis par m'engueuler avec mes parents.

Après le divorce on vivait chez notre mère on a décidé de vivre chez notre père et on n'est parti à 12 ans (14 ans mon frère). Notre mère donne environ 300€ de pension alimentaire. Nous vivons toute la semaine + week-end chez notre père et les vacances chez notre mère (grandes vacances et vacances de Noël exclus qui sont à partager en deux)

Connaissez-vous une loi qui dit que c'est à mon père de payer ou qu'ils doivent payer moitié chacun histoire d'avoir quelque chose de solide pour imposer à l'un des deux d'arrêter son

delire.

Merci beaucoup.

Par **Marion2**, le **21/04/2009** à **17:04**

Bonjour,

Dans la mesure où tu vis chez ton père et que ta mère règle une pension alimentaire, c'est à ton père de faire le nécessaire pour les papiers et donc de te payer un passeport.

Bon courage à toi.

Par **unix93**, le **21/04/2009** à **23:14**

MERCI BEAUCOUP => si mon pere refuse d'entendre votre reponse, j'enverai une lettre au JAF encore merci